

Inscription à l'AS

- Vie de l'établissement - Association Sportive -



Date de mise en ligne : lundi 3 septembre 2018

Description :

Pour participer aux activités de l'AS, l'inscription est obligatoire et il faut être licencié à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).
Début des activités à partir du 11 septembre 2018 selon le programme d'activités.

Copyright © Collège public Perrot d'Ablancourt CHALONS EN

CHAMPAGNE - Tous droits réservés

Pour participer aux activités de l'AS, tu dois obligatoirement t'inscrire et être licencié à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Tu peux le faire à tout moment, mais t'invitons à le faire en début d'année pour profiter pleinement de tout le **programme d'activité**.

Il suffit pour cela de télécharger, d'ouvrir et d'imprimer la fiche d'inscription que tu trouveras en bas de cette page, de la compléter et de la remettre au professeur d'EPS qui encadre l'activité dans laquelle tu t'es inscrit.

Pour établir la licence ton dossier doit être complet :

- engagement de l'élève signé de ta main
- autorisation parentale signée par un de tes parents ou par le responsable légale
- cotisation de 20 Euros.

L'association est conventionnée pour recevoir les passeports loisirs de la CAF et la MSA et les chèques vacances de l'ANCV.

[>](IMG/pdf/fiche_inscription_as_2018-2019.pdf "PDF - 507.4 ko")

Fiche d'inscription AS